Vu le 01/04/2015

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SLD → D.M
↘ A. TRYSTRAM
↘ L. CATOT

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Direction générale de l'énergie et du climat

Paris, le 23 Mars 2015

Direction de l'énergie
Sous-direction du système électrique et des énergies renouvelables
Mission de financement de l'Electrification rurale

Monsieur Jean-Luc DUPONT
Président du SIEIL
12-14 rue Blaise Pascal
BP 51314
37013 TOURS Cedex 1

Objet : Compte rendu contrôle du CAS FACÉ

SYNDICAT INTERCOMMUNAL
REÇU LE 33
26 MARS 2015
D'ENERGIE
D'INDRE & LOIRE

Monsieur le Président,

Vous trouverez, ci-joint, le compte-rendu du contrôle effectué du 08 au 10 Décembre 2014 par mon collaborateur, Monsieur Alain SIONNEAU, sur les travaux d'électrification rurale réalisés par votre syndicat.

Ce contrôle s'est déroulé en lien avec Monsieur Dominique MENARD, Directeur Général des Services du syndicat.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Directeur du FACÉ,

GUILLAUME LANIER

cas
facé

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

CONTRÔLE DE L'UTILISATION DES AIDES DU FACÉ

08 au 10 Décembre 2014

Synthèse du contrôle conduit avec le concours du Syndicat Intercommunal d'Energie du département d'Indre-et-Loire

Le présent document est une synthèse des trois journées de contrôle réalisées par le FACÉ en collaboration avec le Syndicat Intercommunal d'Energie du département d'Indre-et-Loire, du 08 au 10 Décembre 2014.

cas
facé

Sommaire

HISTORIQUE 3

MISSIONS 3

RESSOURCES 3

LE CONTROLE EN COLLABORATION AVEC LA COLLECTIVITE MAITRE D'OUVRAGE 4

Analyse des motifs ayant conduit à réaliser un renforcement ou à opter pour une alternative EnR ou MDE : *4*

Analyse du processus de décision relatif aux choix technico-économiques permettant l'arbitrage entre technique souterraine et technique aérienne : *4*

Analyse des outils et de la méthodologie de suivi du processus de maîtrise d'œuvre : *5*

Analyse des documents d'étude relatifs au diagnostic de la défaillance du réseau électrique et aux solutions qui peuvent y être apportées : 5/6

Examen, in situ, des travaux effectués ou d'un échantillon suivant la dimension de la collectivité évaluée avec l'idée de percevoir l'articulation de ces travaux sur le terrain et le résultat attendu et obtenu par le maître d'ouvrage : 7/8

Examen des dossiers financés avec les aides du FACÉ : 8/9

CONCLUSION 9

Annexes 10

Historique

Création du SIEIL (Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire)

Le syndicat, autorité organisatrice des services publics de l'électricité au niveau départemental depuis sa création le 29 septembre 1937 assure cette compétence pour l'ensemble des communes du département excepté la ville de TOURS.

Le syndicat est gestionnaire, pour le compte de toutes les communes du département excepté la ville de TOURS, des réseaux qui ont pour fonction de desservir les consommateurs finaux et les producteurs raccordés en moyenne et basse tension, il en a délégué l'exploitation à ERDF en 1992, pour 30 ans et a défini avec lui les règles du service public.

Missions

Le syndicat regroupe 276 communes en maîtrise d'ouvrage sur les 277 du département, désirant faire face aux problèmes de la desserte de leur territoire en énergie.

Le syndicat réalise des travaux de renforcement, d'extension, de sécurisation et d'enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité pour un investissement annuel de 13 919 116,45 euros TTC en 2011 ; 15 975 063,88 euros TTC en 2012 et 16 435 666,23 euros TTC en 2013.

Fin 2013, le réseau électrique départemental comprend 7 047 km de lignes en basse tension, 8 084 km de lignes en moyenne tension de type A et 10 523 postes de transformation.

Ressources

Libellés	Année 2011	Année 2012	Année 2013
Redevance R1	544 159,88 €	557 610,01 €	567 364,38 €
Redevance R2	1 240 405,55 € 72 135,50 € (*)	1 728 683,31 € 119 925,62 € (*)	0 € 1 120 380,76 (*)
Taxes communales	9 246 112,40 €	9 207 395,21 €	10 533 469,64 €
Taxes départementales	0 €	0 €	0 €
Participation des communes	1 499 835,32 €	1 403 708,07 €	1 508 014,57 €
Subventions du Conseil Général	0 €	0 €	0 €
Subventions du FACÉ	4 635 150 €	4 679 000 €	4 391 000 €
Participation des tiers	765 774,05 €	833 320,40 €	881 236,18 €
Total par année	**17 931 437,20 €**	**18 409 717,00 €**	**17 881 084,77 €**

(*) Somme non perçue : contentieux en attente de jugement par le tribunal administratif

Contrôle en collaboration avec la collectivité maître d'ouvrage

Analyse des motifs ayant conduit à réaliser un renforcement ou à opter pour une alternative EnR ou MDE :

Le syndicat n'a pas réalisé d'opération de raccordement de sites isolés à partir d'EnR.

Concernant le programme MDE, le syndicat n'a pas réalisé d'opération.

Analyse du processus de décision relatif aux choix technico-économiques permettant l'arbitrage entre technique souterraine et technique aérienne :

Pour les extensions de réseau en 2011, la technique souterraine est retenue dans 92 % des cas.
Pour les extensions de réseau en 2012, la technique souterraine est retenue dans 87 % des cas.
Pour les extensions de réseau en 2013, la technique souterraine est retenue dans 93 % des cas.

Pour les renforcements de réseau en 2011, la technique souterraine est retenue dans 61 % des cas.
Pour les renforcements de réseau en 2012, la technique souterraine est retenue dans 57 % des cas.
Pour les renforcements de réseau en 2013, la technique souterraine est retenue dans 46 % des cas.

Pour les sécurisations de réseau en 2011, la technique souterraine est retenue dans 31 % des cas.
Pour les sécurisations de réseau en 2012, la technique souterraine est retenue dans 36 % des cas.
Pour les sécurisations de réseau en 2013, la technique souterraine est retenue dans 38 % des cas.

Les travaux financés avec l'aide du FACÉ sont pris en charge de la façon suivante :

- Renforcement : 20 % pris en charge par le syndicat.
- Effacement : En préambule, il convient de préciser qu'avec 4 origines de financements différents (FACE, ERDF / article 8, Conseil Régional / Cœur de village et SIEIL sur fonds propres) il est indispensable d'avoir une règle de participation des communes identique.
  Avant 2014 : 0 % pris en charge par le syndicat et 30 % par la commune. En parallèle, le SIEIL réalise des effacements sur fonds propres avec une participation communale de 30 %. La moyenne des deux programmes (aidé du CAS FACE et sur fonds propres) fait apparaître une participation du syndicat de 53,27 %.
  En 2014 : 20 % pris en charge par le syndicat et 30 % par la commune. En parallèle le SIEIL réalise des effacements sur fonds propres avec une participation communale de 30 %. La moyenne des deux programmes (aidé du CAS FACE et sur fonds propres) fait apparaître une participation du syndicat de 52,55 %.
  En 2015 : Le Syndicat augmente encore son effort en ramenant la participation communale à 10 %.
- Sécurisation : 20 % en aérien pris en charge par le syndicat. En souterrain ou mixte 20 % pris en charge par le syndicat.

Le choix de la technique relève des communes et du responsable des travaux du syndicat. Il est opéré à l'issue de la visite terrain organisée en présence de l'entreprise en charge de l'étude, des élus de la commune et parfois du concessionnaire qui y est systématiquement convié.

D'une manière générale, la technique souterraine est retenue dans les cas suivants :

- Proximité d'un bourg déjà en souterrain ;
- Zones urbanisées ou constructibles ;
- Secteurs où les réseaux existants sont déjà souterrains ;
- Lors de la création d'un poste de type Cabine (au moins pour la HTA et les départs BT) ;

- Zones boisées ;
- Zones classées ou protégées ;
- Voiries nationales, départementales ou classées à grande circulation ;
- Règlements de voirie (Conseil Général, des plus grosses collectivités communautés de communes).

Analyse des outils et de la méthodologie de suivi du processus de maîtrise d'œuvre :

Le suivi des affaires est assuré à partir d'une application spécifique développée par ITESOFT, nommée « ESTELE ». Elle a été adaptée selon les besoins du syndicat.

Les plans de récolement sont effectués à partir de l'application « MICROSTATION - DGN ». Ces éléments sont ensuite intégrés dans les bases de données des cartographies d'ERDF. Un exemplaire papier est conservé au syndicat.

La maîtrise d'œuvre des travaux est assurée par le syndicat à un taux de rémunération de 8%.

La maîtrise d'œuvre des études est confiée par le syndicat à des entreprises prestataires.

Les chargés d'affaires vérifient et valident les études exécutées par les entreprises prestataires. Durant la phase travaux, tous les chantiers font l'objet de réunions régulières sur le terrain.

A l'issue des travaux, l'entreprise fournit le plan après travaux ainsi que les plans de récolement et le projet de décompte. Les quantitatifs sont vérifiés et rectifiés à l'issue de la visite contradictoire de réception du chantier avant facturation. Les procès-verbaux contradictoires sont signés par le représentant de l'entreprise, le maître d'œuvre et le maître d'ouvrage.

Analyse des documents d'étude relatifs au diagnostic de la défaillance du réseau électrique et aux solutions qui peuvent y être apportées :

Les réclamations clients transitent parfois par ERDF mais certaines sont traitées directement par le syndicat suite à des réclamations des élus ou des usagers. Les diagnostics des défaillances sont réalisés par ERDF. Celui-ci vérifie sur le logiciel SIG, la cartographie et le résultat des éventuels enregistrements de puissance. Il doit contrôler le raccordement de l'usager et l'équilibrage du réseau avant transmission des résultats au syndicat. Au vu de ces éléments, le syndicat propose une ou des solutions permettant de lever la contrainte de tension ou d'intensité et ERDF émet un avis technique.

Les réclamations suite à des réclamations sont traitées immédiatement et les travaux sont exécutés dans les six mois qui suivent.

Zone ER	issu GDO	issu du syndicat (*)
En 2011 le nombre de DMA	252	
En 2012 le nombre de DMA	242	395
En 2013 le nombre de DMA	206	

	issu GDO	issu du syndicat (*)
En 2011 le nombre de CMA	1 653	
En 2012 le nombre de CMA	1 354	2 867
En 2013 le nombre de CMA	1 123	

(*) Les résultats de la campagne de mesures menée par le SIEIL présentés à la conférence FACÉ 2012 font état d'un écart de 1,4 % de la tension nominale entre les valeurs mesurées et simulées. Cet écart va dans le sens d'une surestimation de la tension d'alimentation selon l'outil SIG d'ERDF. De ce fait, les mesures mettent en avant une sous-estimation des contraintes de tension et donc du nombre de DMA et de CMA sur la concession.
Ces constats ont été portés par le Syndicat et la FNCCR à l'occasion du travail collaboratif mené avec ERDF sur le SIG dans le cadre de l'examen du décret 2007-1826 du 24/12/2007.

➢ **Modalités de répartition des dotations du FACÉ par le syndicat :**

Tranche A/B : La programmation des opérations de renforcement, outre les réclamations usagers, est proposée par le syndicat. Pour certains dossiers, le syndicat procède à la pose d'enregistreurs de tension (soit par ERDF, soit par le syndicat). Les usagers concernés par ces travaux peuvent être interrogés soit par le syndicat soit par le maître d'œuvre en charge de la réalisation de l'étude.

En 2011 : 108 dossiers de renforcement financés par le syndicat (aides FACÉ et fonds propres) ;

En 2012 : 111 dossiers de renforcement financés par le syndicat (aides FACÉ et fonds propres) ;

En 2013 : 74 dossiers de renforcement financés par le syndicat (aides FACÉ et fonds propres).

Tranche S : la programmation de cette tranche est arrêtée sur proposition du syndicat. Le syndicat traite en priorité les départs avec un nombre important de clients et en fonction des incidents qui sont communiqués par les communes ou le concessionnaire. Afin d'obtenir une réelle sécurisation, l'ensemble des départs en fils nus d'un poste HTA/BT sont traités simultanément. En 2011 : 31 dossiers de sécurisation fils nus financés par le syndicat (aides FACÉ et fonds propres). En 2012 : 32 dossiers de sécurisation fils nus financés par le syndicat (aides FACÉ et fonds propres). En 2013 : 37 dossiers de sécurisation fils nus financés par le syndicat (aides FACÉ et fonds propres).

Tranche S' : la programmation de cette tranche est arrêtée sur proposition du syndicat. Le syndicat traite en priorité les départs avec un nombre important de clients et en fonction des incidents qui sont communiqués par les communes ou le concessionnaire. Afin d'obtenir une réelle sécurisation, l'ensemble des départs en fils nus d'un poste HTA/BT sont traités simultanément. En 2011 : 16 dossiers de sécurisation fils nus financés par le syndicat (aides FACÉ et fonds propres). En 2012 : 19 dossiers de sécurisation fils nus financés par le syndicat (aides FACÉ et fonds propres). En 2013 : 42 dossiers de sécurisation fils nus financés par le syndicat (aides FACÉ et fonds propres).

☛ **Remarque :** Le FACÉ rappelle que l'application d'un taux d'aide unique en tranche S, quelle que soit la technique retenue, n'est pas un signal donné aux collectivités en faveur d'une sécurisation des réseaux fils nus par enfouissement. L'objectif de résorber, dans un délai le plus bref possible, le linéaire de fils nus ne pourra être atteint que par un recours raisonné à la technique souterraine comme semble le pratiquer actuellement le syndicat.

Tranche C : Les demandes d'effacement concernant cette tranche émanent des communes. Elles peuvent être recensées à l'occasion des réunions en commune ou d'information locale regroupant plusieurs communes d'un secteur. En 2011 : 55 dossiers environnement financés par le syndicat (aides FACÉ et fonds propres). En 2012 : 63 dossiers environnement financés par le syndicat (aides FACÉ et fonds propres). En 2013 : 64 dossiers environnement financés par le syndicat (aides FACÉ et fonds propres).

Tranche AI : La programmation de cette tranche intempérie est arrêtée par le FACÉ sur proposition du syndicat. Celui-ci traite en priorité les départs en fonction des incidents dus aux événements climatiques qui sont communiqués par le concessionnaire. Afin d'obtenir une réelle sécurisation, l'ensemble des départs en fils nus d'un poste HTA/BT sont traités simultanément.

En 2011 : 12 dossiers d'intempéries financés par le syndicat (aides FACÉ et fonds propres) ;

Tranche EA : Les demandes d'extension concernant cette tranche émanent des communes, des particuliers, des aménageurs et du concessionnaire. Elles sont traitées au fil de l'eau et ne font pas l'objet de liste préétablies, les demandeurs sollicitant l'extension souvent dans les 2 à 3 mois qui précédent leur emménagement..

En 2011 : 169 dossiers d'extension financés par le syndicat (fonds propres) ;

En 2012 : 201 dossiers d'extension financés par le syndicat (fonds propres) ;

En 2013 : 201 dossiers d'extension financés par le syndicat (aides FACÉ et fonds propres).

Réhabilitation des postes de transformation : Afin de valoriser son patrimoine, le SIEIL a mis en place un programme annuel de réhabilitation et d'embellissement des postes de transformation qui recense les demandes des communes et les constats de dégradation effectués par le SIEIL. Ce programme de travaux est proposé aux associations locales de réinsertion (Régie Plus, Orchis et Entr'Aide Ouvrière) dans le cadre d'un partenariat visant leur apporter une activité complémentaire soutenue et pluriannuelle, utile à leur mission de réinsertion.

En 2011 : 5 dossiers de réhabilitation financés par le syndicat (fonds propres) ;

En 2012 : 42 dossiers de réhabilitation financés par le syndicat (fonds propres) ;

En 2013 : 83 dossiers de réhabilitation financés par le syndicat (fonds propres).

Examen, in situ, des travaux effectués ou d'un échantillon suivant la dimension de la collectivité évaluée avec l'idée de percevoir l'articulation de ces travaux sur le terrain et le résultat attendu et obtenu par le maître d'ouvrage :

Une visite in situ de douze opérations a eu lieu avec Monsieur Laurent CATOT.

Tranche A/B 2012 :

Commune d'ABILLY, (120 302,56 euros TTC)
Renforcement les Sables « Rues des Forges et de la Brunelière » .
Pose d'un réseau souterrain BT de sections 150 et 95 et d'un réseau HTA de section 150 à la place d'un réseau aérien en cuivre et almélec.

Commune de LOCHE-SUR-INDROIS, (112 485,23 euros TTC)
Renforcement « Rue de la Grande Echevée ».
Pose d'un réseau souterrain BT de sections 95 et 150 à la place d'un réseau aérien cuivre et PRC 70.

Commune de MONTHODON, (84 891,25 euros TTC)
Renforcement « Rue des Lilas ».
Pose d'un réseau souterrain BT de sections 95 et150 à la place d'un réseau aérien cuivre.

Tranche C 2012 :

Commune d'AZAY-SUR-CHER (84 173,25 euros TTC).
Dissimulation réseau « Rue du Fauvin » à la demande de la commune.
Pose d'un réseau BT souterrain de sections 95 et 150 à la place d'un réseau aérien cuivre et PRC 70.

Commune de SEUILLY (173 353,52 euros TTC).
Dissimulation réseau « Rue Latécoère » à la demande de la commune.
Pose d'un réseau BT souterrain de sections 150 et 240 et d'un réseau HTA souterrain de section 95 à la place d'un réseau aérien cuivre et PRC 70.

Commune de TOURNON-SAINT-PIERRE (110 157,13 euros TTC).
Dissimulation réseau « Route d'Yzeures » à la demande de la commune.
Pose d'un réseau BT souterrain de sections 95 et 150 à la place d'un réseau aérien PRC 70.

Tranche S 2012 :

Commune d'AVRILLE-LES-PONCEAUX, (67 198,98 euros TTC).
Sécurisation « Rue du Fauvin ».
Dépose réseau en fils nus cuivre et almélec remplacé par un réseau BT souterrain de sections 95 et 150.

Commune de SAINT-PATRICE, (136 627,13 euros TTC).
Sécurisation Les Forges « Chemin des Clos Chéreaux ».

Dépose réseau en fils nus cuivre remplacé par un réseau BT souterrain de section 95 et 150.

Commune de SEMBLANCAY, (62 722,97euros TTC).
Sécurisation « Rue Jeanne de Russe ».
Dépose réseau en fils nus cuivre remplacé par un réseau BT aérien PRC 150 et souterrain 150.

Tranche SF 2012:

Commune de ROUZIERS-DE-TOURAINE, (73 565,28 euros TTC).
Sécurisation « La Laisonnière ».
Dépose réseau en fils nus cuivre remplacé par un réseau BT aérien PRC 70 et d'un réseau souterrain de section 150.

Commune de CINQ-MARS-LA-PILE, (67 614,27 euros TTC).
Sécurisation « La Chevalerie ».
Dépose réseau BTA en fils nus cuivre et d'un PRC 70 remplacé par un réseau BT souterrain de sections 95 ; 150 et 240.

Commune de VALLERES, (105 974,80 euros TTC).
Sécurisation « Moulinet ».
Dépose réseau en fils nus cuivre remplacé par un réseau BT aérien PRC 70 et souterrain de section 150.

Examen des dossiers financés avec les aides du FACÉ :

Les dossiers concernant le programme FACÉ 2012, toutes tranches confondues, ont été contrôlés par sondage. Les longueurs portées sur les plans de récolement correspondent bien à celles du terrain. Les longueurs de câble facturées sont égales à celles du plan de récolement et celui déclaré sur les états d'achèvement de travaux adressés au FACÉ.

Le contrôle des dossiers appelle cependant la remarque suivante :

☛ Remarque : la circulaire du 17 novembre 1961 tolérait le financement par le FACÉ de travaux d'éclairage public dans la limite de 5% du montant des travaux d'électrification rurale. Cette circulaire et ses dispositions ont été abrogées par la circulaire du 12 novembre 2007. A compter du programme 2008, les travaux d'éclairage public, quelle que soit leur nature, devaient donc faire l'objet d'une facturation séparée et ne pouvaient en aucun cas bénéficier des aides du FACÉ.

La nouvelle norme NF C 17-200 relative à la construction des réseaux d'éclairage public est entrée en vigueur le 20 septembre 2007. Celle-ci impose une séparation électrique entre le réseau de distribution public d'électricité et celui de l'éclairage public. De ce fait, la séparation physique des deux réseaux est fortement préconisée. Par ailleurs, patrimonialement, il s'agit de deux réseaux distincts, la partie éclairage public n'entrant pas dans la concession de distribution publique d'électricité. Si le choix de la collectivité maître d'ouvrage est de continuer à poser des câbles torsadés communs au réseau électrique et à l'éclairage public, il lui faut adopter les dispositions de facturation adéquates, la fourniture et la pose des deux conducteurs neutre et phase de l'éclairage public ne pouvant plus être financés par les crédits du FACÉ à compter de l'année de programme 2008.

Le financement du réseau d'éclairage public lors de travaux d'extension, de renforcement ou de sécurisation du réseau électrique appartient à la collectivité locale propriétaire du réseau d'éclairage public ou au maître d'ouvrage sur ses fonds propres.

Des dispositions doivent donc être arrêtées dès maintenant par le syndicat afin de dissocier impérativement la facturation des travaux d'éclairage public de ceux de l'électrification rurale. En cas de torsades communes entre le réseau électrique et l'éclairage public, la facture définitive des travaux d'électrification rurale devra comporter une réfaction correspondant à la plus-value pour la fourniture du câble comportant les deux conducteurs EP et à la plus-value pour la pose. Les bordereaux de prix des marchés doivent comprendre une moins-value si le câble pris en référence est le câble à six conducteurs

(ER+EP) ou une plus-value si le câble prix en référence est le câble à quatre conducteurs (ER). En revanche, il est entendu que le financement du coût de dépose d'une torsade comportant du réseau de distribution public d'électricité est imputable sur les dotations du FACÉ.

Conclusion

Le FACÉ se félicite du contrôle qui a pu être mené en collaboration avec le syndicat et qui permet de dégager plusieurs pistes de réflexions et d'améliorations.

A l'issue de ce contrôle, les remarques à prendre en compte sont les suivantes :

- **MDE :**

Il serait utile qu'une réflexion soit engagée en ce domaine et de pouvoir établir des projets d'alimentation en 2015.

- **Grille RMBT :**

Prévoir une numérotation avec ERDF.

- **Facturation :**

Enlever les coûts d'éclairage public et télécom de la facture Electricité Rurale.

- **Recyclage support :**

Prévoir le recyclage des supports bois.

- **Dépose de cuivre :**

Le cuivre déposé lors des chantiers effectués doit être valorisé au coût réel du moment. Cette valeur viendra ainsi minorer la facture de chaque affaire.

- **Avertisseur sécurité :**

Utiliser le feuillard rouge pour délimitation de tension sur les supports mixtes et la plaque rouge sur tous supports HTA.

- **Feuillard :**

Utiliser les trous du support pour le passage du feuillard.

- **Signalisation et document affiché :**

Prévoir une signalisation à décroître pour chaque chantier ouvert.
Afficher sur panneau, tous les arrêtés, ainsi que le nom des intervenants qui financent et /ou réalisent l'opération du chantier.

Le FACÉ souhaite une réponse à ces recommandations pour le 27 Avril 2015.

Annexes

- Personnes rencontrées :

  Au titre du syndicat :

  Monsieur Jean-Luc DUPONT, Président
  Monsieur Pascal BALPE, Directeur des Services Techniques
  Monsieur Laurent CATOT, Adjoint du Directeur des Services Techniques
  Monsieur Christophe BARADUC, Responsable secteur sud
  Monsieur Alexis DUPUY, Responsable secteur nord